



Manuel de l'ATAF sur la mise en œuvre du Programme de Divuligation volontaire



**AFRICAN TAX
ADMINISTRATION FORUM**

**FORUM SUR
L'ADMINISTRATION
FISCALE AFRICAINE**



Table des matières



Introduction

Qu'est-ce qu'un Programme de Divulgence volontaire ?	1
Quels sont les avantages et les coûts de l'introduction d'un PDV ?	2
Un moment opportun pour un PDV	4
Exemples parmi les membres de l'ATAF	5



Choix de conception de la politique

Comment inciter les contribuables à utiliser le PDV	5
Champ d'application du PDV	6
Période pendant laquelle le PDV sera disponible	7
Encourager la divulgation précoce	8



Éléments constitutifs

Législation	8
Stratégie de coopération	8
Ressources humaines	9
Stratégie de communication	10
Procédure de demande	11



Approche suggérée pour la législation	12
---	----



Notes explicatives sur l'Approche suggérée	15
--	----



Lectures complémentaires et ressources	19
--	----



Introduction

Alors que les États africains continuent de lutter contre la demande d'augmentation des recettes, la nécessité d'accroître efficacement les recouvrements des impôts se fait de plus en plus pressante. Il existe une série de moyens importants pour répondre à ce besoin, à la fois d'un point de vue politique (par exemple en réformant certaines lois fiscales ou en introduisant de nouvelles obligations fiscales) et d'un point de vue administratif (par exemple en réformant les processus par lesquels les administrations fiscales collectent les recettes). Une possibilité est l'introduction d'un Programme de Divulgence volontaire (PDV), qui est un programme visant à encourager les contribuables non conformes à régulariser leurs affaires fiscales.

Ce document présente le concept de PDV, examine ses avantages et ses coûts, et identifie les principaux choix de conception et les éléments de base nécessaires à la mise en œuvre d'un tel programme. Il comprend également une Approche suggérée pour la rédaction d'une législation relative à un Programme de Divulgence volontaire, afin d'aider les membres de l'ATAF s'ils décident d'introduire leur propre programme. La dernière partie du document comprend de brèves notes explicatives sur les projets de dispositions législatives.

Qu'est-ce qu'un Programme de Divulgence volontaire?

Un Programme de Divulgence volontaire est un programme qui incite les contribuables à se présenter volontairement à l'administration fiscale et à déclarer des manquements passés à leurs obligations fiscales. Les contribuables peuvent être encouragés par l'octroi d'avantages tels qu'une réduction ou une exonération totale des pénalités, une réduction ou une exonération totale des intérêts sur les impôts impayés et/ou une protection contre les poursuites judiciaires.

Un PDV diffère d'une amnistie fiscale, dans le cadre de laquelle l'obligation fiscale sous-jacente est réduite ou annulée. Dans le cadre d'un PDV, l'impôt doit toujours être payé dans son intégralité.

Un PDV est introduit par voie législative, par exemple dans la loi sur les procédures fiscales pertinentes.





Il peut s'agir d'un élément permanent de la législation fiscale ou d'une campagne temporaire, limitée dans le temps.

Quels sont les avantages et les coûts de l'introduction d'un PDV?

Bien qu'il ne s'agisse que d'une stratégie parmi d'autres et qu'elle ne remplace pas tous les autres aspects essentiels de l'administration fiscale (tels que la mise en place de capacités solides d'évaluation des risques et d'investigation), un PDV peut apporter un certain nombre d'avantages à l'administration fiscale et à d'autres secteurs du gouvernement, ainsi qu'au public en général.

Tout d'abord, il y a l'avantage du gain de recettes. Dans le monde entier, les programmes de divulgation volontaire ont permis de recouvrer 90 milliards EUR d'impôts supplémentaires depuis 2009¹. Les pays en développement ont identifié au moins 30 milliards EUR d'avis d'imposition supplémentaires grâce aux programmes de divulgation volontaire et aux enquêtes sur les impôts offshore depuis 2009².

Il existe également un avantage connexe, à savoir la réduction des coûts pour l'administration fiscale. Comme les contribuables se présentent volontairement, notamment dans des cas de fraude fiscale dont l'administration fiscale n'avait pas connaissance auparavant, les informations et les recettes parviennent à l'administration fiscale sans les coûts ordinaires associés à l'enquête, à l'audit et aux poursuites. Cela peut s'avérer particulièrement utile dans les cas où, en l'absence de déclaration volontaire du contribuable, l'administration fiscale ne dispose pas de renseignements suffisants pour engager des poursuites et recouvrer les sommes dues.

Plus généralement, un PDV peut faire entrer des contribuables dans l'assiette fiscale pour la première fois. Lorsque le PDV est utilisé par des personnes qui n'étaient pas auparavant inscrites à l'impôt, leur participation signifie que l'administration fiscale prend connaissance de leurs détails et peut les mettre en conformité pour toutes les périodes futures.

L'analyse peut également être entreprise sur les faits qui sont mis en lumière à travers le PDV. En analysant les types de situations dans lesquelles la non-conformité sous-jacente a eu lieu, les administrations

¹ 2022 Global Forum Annual Report (oecd.org)

² 2023 Global Forum Capacity Building Report - OECD